

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18370 - 71ÈME ANNÉE

Utilisation des fonds publics et décisions inadmissibles pour satisfaire des promesses électorales

Foyer de Terre-Rouge et 13e mois à la Mairie de Saint-Denis : Les procès du clientélisme



Le 13e mois versé à environ 2000 agents non-titulaires par la municipalité de Saint-Denis est illégal, estime la Cour d'appel administrative de Bordeaux.

Deux affaires montrant des pratiques clientélistes ont fait la une des journaux hier. La première est la mise au chômage de travailleurs compétents pour embaucher des nervis, la seconde est le versement jugé illégal d'un 13e mois à la Mairie de Saint-Denis. Les deux affaires ont un point commun. Les faits reprochés sont inadmissibles. Au lieu de se battre pour remettre en cause un système injuste, des élus en profitent.

Hier, au procès de l'affaire des recrutements du foyer de Terre-Rouge, des peines ont été requises contre trois élus. Le procureur propose une peine de 6 mois de prison avec sursis, 3 ans d'inéligibilité et 30 000 euros d'amende à l'encontre de Nassimah Dindar, présidente du Conseil départemental et de Jean-Jacques Vloody, député de La Réunion ; pour Bachir Valy, 4 mois de prison avec sursis, 3 ans d'inéligibilité et 20 000 euros d'amende ont été requis.

Ce procès fait suite à la plainte de travailleurs licenciés à la suite des élections cantonales de 2008. Leur contrat n'a pas été renouvelé. D'autres personnes ont été embauchées pour les remplacer, sans avoir manifestement les compétences requises. L'accusation affirme que ces recrutements ont été faits uniquement sur une base clientéliste. Seuls les CV des personnes recommandées par les élus mis en cause étaient retenus, tous les autres étaient écartés. Rappelons qu'en 2008, un préfet de La Réunion avait publiquement dénoncé les « contrats-magouille ». C'était en assemblée plénière du Conseil général, lors de la présentation du rapport de l'action de l'État.

Manifestement, le système mis au jour à l'occasion de ce procès n'est pas sans rappeler les propos du représentant de l'État. Les faits reprochés sont inadmissibles. Des travailleurs compétents n'ont pas vu leur contrat reconduit pour être remplacé par des nervis. Si le jugement confirmait les accusations, alors cela signifierait que des élus ont été pris en flagrant délit de clientélisme avec des circonstances aggravées : ce n'est pas leur argent mais celui d'une association qui a servi à rémunérer leurs amis politiques.

Promesse électorale payée par le contribuable

Une autre affaire a éclaté hier, celle de l'illégalité du versement d'un 13e mois aux agents non-titulaires de catégorie C de la Mairie de Saint-Denis. Cela touche environ 2000 personnes. La Cour d'appel administrative de Bordeaux a en effet choisi d'infirmier un jugement en

première instance du tribunal administratif de Saint-Denis. Du coup, ce sont plusieurs millions d'euros de fonds publics qui ont été utilisés en toute illégalité, estime le juge en appel.

Le problème date de 2008. Pour se faire élire maire de la plus grande ville de La Réunion, Gilbert Annette a promis le versement d'une prime égale à un mois de salaire aux agents qui ont les revenus le plus bas, c'est-à-dire ceux qui sont alignés sur une grille de catégorie C de la fonction publique territoriale. Le but est d'offrir plus de pouvoir d'achat. Si cette préoccupation est louable, la méthode l'est moins.

Il s'agit ni plus ni moins de faire payer par le contribuable réunionnais une promesse électorale visant à augmenter le salaire de 2.000 personnes, toutes électrices. C'est inadmissible. Car Gilbert Annette a eu recours à ce stratagème pour ne pas régler le problème de fond.

13e mois jugé illégal

En effet, ces milliers d'agents travaillent dans une mairie. Ils sont donc agents de la fonction publique territoriale, mais ils ne sont pas titulaires. Alors que dans la fonction publique, la titularisation est la règle et le contractuel l'exception, c'est l'inverse à La Réunion. Les titulaires sont en effet minoritaires dans la fonction publique territoriale.

La raison invoquée pour refuser cette titularisation est son coût. Elle impose en effet le versement d'une sur-rémunération de 53 %, en plus du salaire. Mais la titularisation met également l'agent à l'abri de toute pression politique. Il a la garantie de l'emploi. Il a aussi la certitude que sa carrière se déroulera selon les lois régissant la fonction publique. Le travailleur échappe ainsi au contrôle du pouvoir municipal.

Au lieu de se battre pour obtenir de l'État la somme nécessaire pour titulariser tous les agents, le maire de Saint-Denis a préféré biaiser. La justice vient de sanctionner. Reste à savoir qui paiera les conséquences financières de l'illégalité. Il est en effet inconcevable de pénaliser les travailleurs en leur demandant de rembourser. Il est tout aussi inimaginable de régler le problème en augmentant les impôts.

Halte au gaspillage et au clientélisme

L'affaire des recrutements du foyer de Terre-Rouge et celle du 13e mois versés à une partie des agents de Saint-Denis sont deux versants d'un même problème. Plutôt que de remettre en cause un système qui est depuis longtemps arrivé au bout, des élus s'en accommodent. Ils mettent alors en œuvre des moyens détournés pour arriver à améliorer des situations particulières, au risque de pénaliser de nombreuses personnes. Au foyer Terre-Rouge, 17 travailleurs ont été mis au chômage. À Saint-Denis, un 13e mois a été attribué de manière illégale. Le point commun des deux affaires, c'est l'utilisation des fonds publics. La justice a même requis pour une affaire des condamnations pénales assorties de périodes d'inéligibilité. Le pouvoir judiciaire siffle donc la fin de la récréation et donne le signal de la fin du gaspillage.

Voilà qui ne peut qu'encourager la recherche de solutions responsables pour remettre en cause le système au profit de toute la population. Le PCR a depuis longtemps fait de ce débat une priorité et a formulé des propositions. C'est dans cette démarche que se situe l'issue et pas dans le clientélisme.

M.M.

Édito

La Réunion isolée dans son voisinage

Nous apprenons que le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon pourrait être présent au 16e Sommet de la Francophonie qui se tient dans la capitale Malgache, en novembre prochain. Pour l'heure, il n'a pas encore répondu à l'invitation du Président, Hery Rajaonarimampianina, comme du reste la majeure partie des invités (80 pays). Mais s'il se déplace, ce serait un événement exceptionnel qui relancerait Madagascar dans le haut niveau du concert des Nations.

La Réunion, située seulement à 800 kilomètres, regardera passer l'histoire qui s'écrit à ses portes. Pourtant, combien de fois n'avons-nous pas attiré l'attention sur l'avenir de nos relations avec la Grande Ile, à travers un projet global de co-développement. Hélas, à Paris, les gouvernements centraux ne comprennent rien. Nous vous livrons ici, un éditorial que nous avons publié lors des JIOI des Seychelles, en 2011. Bonne lecture.

«Quand Madagascar s'éveillera... une grande chance pour tous : quelques leçons des 8èmes jeux des îles de l'océan indien

Les 8èmes Jeux aux Seychelles achèvent un cycle d'une décennie de rencontres sportives qui ont mis en mouvement des dizaines de milliers de jeunes de nos îles. Au-delà de la recherche des performances sportives légitimes, l'expérience acquise permet aujourd'hui la tenue des compétitions dans d'assez bonnes conditions. La réussite des Seychelles

, soutenus par ses 85.000 habitants, l'atteste parfaitement. Il n'y a plus de complexe.

Sur un autre plan, nous disposons désormais d'un recul historique suffisant pour entamer un travail d'approfondissement des connaissances en la matière. Cela devrait tout aussi bien passionner la jeunesse de nos îles. Quelques travaux existent, mais ne constituent pas encore un travail de suivi coordonné à l'échelle des pays participants, comme pour les Jeux. Gageons que ces pays en profiteront et que les acteurs trouveront là des sujets d'étude forts intéressants pour des jeunes en quête de reconnaissances et de compétences.

Plusieurs éléments peuvent nourrir la réflexion : le pays hôte a même failli terminer premier et s'offrir une victoire nationale ! Comment, avec si peu de population, une sélection des meilleurs athlètes a tenu la dragée haute aux Réunionnais et aux Mauriciens ? La sélection réunionnaise s'est opérée dans une population dix fois plus nombreuse (850.000) et celle de Maurice est issue d'une population 15 fois supérieure.

Probablement, la volonté politique a primé. C'est une affaire nationale. Les Seychellois ont beaucoup mis sur leurs sportifs depuis 10 ans. Ils ont structuré des disciplines. Les résultats sont là. Dans ce registre, on peut aligner également La Réunion et Maurice. Ces 3 pays ont mis les moyens économiques à la disposition des objectifs convoités. Ils en disposaient.

L'autre facteur qui va modifier les performances des sélections à venir repose sur l'évolution démographique.

Le sport relève de la jeunesse du pays. Or, toutes les études montrent que les trois premiers pays au palmarès des médailles, La Réunion, les Seychelles et Maurice, achèvent en ce moment leur transition démographique. Pour La Réunion, le délai s'allongera un peu plus compte tenu de l'indice de fécondité des femmes qui voisine les 2,5, alors qu'aux Seychelles, il est de 1,85 et Maurice 1,65.

Le plus significatif, c'est Madagascar, où l'indice de fécondité est de 4,68 pour une population estimée actuellement à 23 millions d'habitants. Les experts évaluent qu'à la fin de sa transition démographique, le pays comptera environ 40 millions d'habitants, soit une population équivalente à celle de la France après la guerre, il y a un demi-siècle.

Une réflexion approfondie sur l'avenir des Jeux et celui de l'unité des jeunes des îles de l'océan Indien doit intégrer les facteurs sociaux, économiques, démographiques et politiques du développement durable.

Le jour où Madagascar sera politiquement stabilisé et les perspectives suffisamment dégagées, la jeunesse malgache va retrouver ses couleurs nationales et porter les performances du pays à un niveau jamais égalé. Les Jeux seront beaucoup plus animés, suivis et soutenus (réellement) par 3 fois plus de population qu'aujourd'hui. A n'en point douter, quand Madagascar s'éveillera, ce sera une grande chance pour nous tous ».

Sans commentaire.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le virus détecté sur une personne venant de la Martinique

Premier cas de Zika à La Réunion

Le 7 mars 2016, un cas importé de Zika a été confirmé à La Réunion. Il s'agit d'une personne ayant séjourné en Martinique et qui est arrivée le samedi 5 mars à La Réunion où les symptômes sont apparus. L'ARS appelle donc à la vigilance, même si pour le moment aucune preuve de la circulation du virus n'est apportée. Voici 10 ans, l'épidémie de chikungunya avait été une catastrophe sanitaire, économique et environnementale. Tout doit être fait pour que cela ne se reproduise plus.

L'Agence régionale de Santé Océan Indien a annoncé hier le premier cas de Zika répertorié à La Réunion. Il s'agit d'une personne qui revenait d'un séjour en Martinique. Elle est arrivée le 5 mars dans notre île, c'est là que les premiers symptômes sont apparus. La personne a été prise en charge le jour même par le CHU. Un prélèvement a été réalisé et le diagnostic de Zika a été confirmé le 7 mars. Selon l'ARS, cette personne a manifestement contracté la maladie lors de son séjour en Martinique où existe actuellement une épidémie. Des mesures de prévention ont été mises en œuvre autour du patient afin d'éviter la propagation du virus à La Réunion.

Situation prévisible

A ce jour, aucun cas de Zika autochtone, c'est-à-dire contracté sur place et non à l'occasion de voyages, n'a été identifié à La Réunion. La Réunion ne se situe donc pas dans une situation de circulation du virus Zika sur son territoire et n'est donc pas concernée par les mesures spécifiques à prendre en pareil cas, notamment vis-à-vis des femmes enceintes.

L'ARS rappelle que depuis plusieurs mois, une épidémie majeure de Zika sévit en Amérique du Sud et en Amérique centrale où de nombreux pays sont touchés. Cette épidémie s'est propagée en Martinique, en Guyane, et dans une moindre mesure en Guadeloupe.

L'Agence régionale de Santé estime qu'au regard des échanges nombreux et réguliers de personnes entre La Réunion et les territoires touchés par une épidémie, et no-

tamment aux Antilles et en Guyane, le signalement d'un ou plusieurs cas importés de Zika en provenance de zones d'épidémie était prévisible.

Premières mesures

Des mesures de prévention et de confinement ont été rapidement mises en œuvre afin d'éviter toute propagation du virus à La Réunion, indique l'ARS OI. Des interventions de lutte anti-vectorielle ont été réalisées par l'ARS OI autour du lieu de résidence de ce patient, en transit et qui a quitté La Réunion depuis.

L'ARS OI souhaite rappeler l'importance des gestes de prévention à adopter pour limiter les risques de survenue d'une épidémie, notamment pour les personnes revenant d'un séjour dans une zone à risque (Amérique du Sud et Centrale, Caraïbes, Pacifique).

Recommandations

L'ARS rappelle les recommandations à suivre.

A l'heure actuelle, même si aucun cas de Zika autochtone n'a été détecté à La Réunion, l'île reste toujours vulnérable, du fait de l'omniprésence du moustique tigre (du genre *Aedes*) susceptible de transmettre ce virus.

Pour éviter l'introduction du virus par un voyageur et sa propagation dans le département, l'ARS OI rappelle qu'il est impératif, au retour de voyage d'une zone d'épidémie de :

- se protéger des piqûres de moustiques pendant au moins une semaine à 10 jours suivant la date de retour (répulsifs, vêtements longs,...),

- en cas d'apparition d'une éruption cutanée éventuellement associée à une fièvre même modérée, à des douleurs musculaires ou à une grande fatigue :

- consulter rapidement son médecin en lui indiquant les pays préalablement visités,

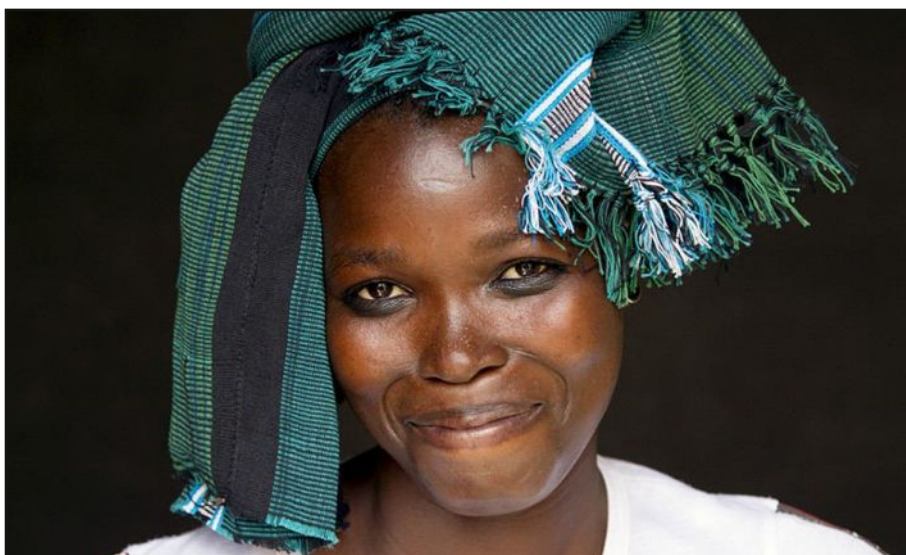
- continuer impérativement à se protéger des piqûres de moustiques pour éviter de contaminer son entourage.

Pour les femmes enceintes ayant séjourné dans une zone d'épidémie de virus Zika, il est impératif de signaler votre séjour à votre médecin traitant ou à votre gynécologue, qui vous précisera la conduite à tenir.

Billet philosophique

« L'intelligence artificielle » : kosa i sèrv ?

Depuis de nombreuses années, un grand penseur et militant pour la libération du peuple réunionnais attire l'attention sur les nouveaux et graves problèmes que nous devons prendre en compte à La Réunion, à la fois en urgence et dans les décennies à venir, en raison d'importantes évolutions dans le monde : la mondialisation de la compétition capitaliste, la croissance démographique, le réchauffement climatique et les transformations technologiques. Sur ce dernier point, des experts viennent de confirmer la justesse comme l'importance de l'alarme lancée par Paul Vergès et son organisation politique. Mé kisa i fé in kont èk sa dan nout péi ?



Une des 2.000 personnes de 72 pays interrogées par Yann Arthus Bertrand pour réaliser "Human", son second film sorti en septembre 2015.

Le vendredi 4 mars dernier à Paris, la Bibliothèque Médicis de La Chaîne Publique du Sénat et de l'Assemblée Nationale (LCP) a reçu plusieurs experts pour débattre des enjeux de cette « révolution technologique » que l'on appelle « l'intelligence artificielle ». Comme cela est dit sur internet, il a été rappelé en substance que ce terme est défini par l'un de ses créateurs dans les années 50, Marvin Lee Minsky, comme « la construction de programmes informatiques qui s'adonnent à des tâches qui sont, pour l'instant, accomplies de façon plus satisfaisante par des êtres humains car elles demandent des processus mentaux de haut niveau tels que : l'apprentissage perceptuel, l'organisation de la mémoire et le raisonnement critique ».

Il est dit aussi qu'« on y trouve donc le côté "artificiel" atteint par l'usage des ordinateurs ou de processus électroniques élaborés et le côté

"intelligence" associé à son but d'imiter le comportement. Cette imitation peut se faire dans le raisonnement, par exemple dans les jeux ou la pratique des mathématiques, dans la compréhension des langues naturelles, dans la perception : visuelle (interprétation des images et des scènes), auditive (compréhension du langage parlé) ou par d'autres capteurs, dans la commande d'un robot dans un milieu inconnu ou hostile ».

« Quels liens ont-ils avec le capital ? »

Lors de cette émission télévisée, les divers intervenants ont souligné à la fois les avantages potentiels de l'intelligence artificielle et ses dangers comme ses inconvénients. Selon eux, les ordinateurs, téléphones portables, robots, drones et autres innovations technologiques doivent

être « maîtrisés par la société » en raison de leurs « problèmes éthiques » et de leurs « dangers démocratiques ».

D'autres questions ont aussi été posées, comme par exemple : « à quoi servent ces outils artificiels ? », « respectent-ils les droits humains et la dignité humaine ? », « quels liens ont-ils avec le capital et avec les plus pauvres ? »... Et l'un des experts s'est demandé : « vers quel changement de civilisation allons-nous dans les prochaines décennies avec ce nouveau mode de travail ? ».

« Quel est le sens de la vie ?... »

Ces problématiques cruciales dont nous devons prendre conscience sont évoquées sous un autre angle par le célèbre photographe français Yann Arthus-Bertrand dans un film qu'il vient de réaliser sous le titre de "Human". En effet, selon sa présentation, « cette œuvre engagée nous livre une réflexion sur la condition humaine et sur le sens même de notre existence » par des témoignages très intéressants de citoyen(ne)s du monde entier.

Ces personnes répondent à des questions fondamentales comme par exemple : « Comment mieux vivre ensemble ? À quoi aspirons-nous ? Pourquoi n'arrive-t-on toujours pas à se comprendre ? Quel est le sens de la vie ?... ». Voilà des pistes de réflexion qui peuvent contribuer à répondre à la question de l'un des défis les plus importants à résoudre dans notre société réunionnaise : « L'intelligence artificielle », kosa i sèrv ?

Roger Orlu

Otè

La rode la varyété épi la divèrsité mé l'avnir va amontr anou si la pankor dépass l'èr !

Kosa zot i diré d'in sosyété nana bon-pé z'afèr lé parèy : in lang noré arienk troi mil mo é la plipar d'tan demoun i koz avèk lo mèm kalité diskour. In zardin avèk in bonpé plant mé tré pé d'kalité, tout tro parèy inn a l'ot. Mèm lo moun i rosanm é na poin bonpé la diférans rant zot konmsi na trépé lo moul pou tir z'ot portré. Kosa zot i diré si, pars in pé i pans, nana an tro dann in n'afèr i siprime la moityé sansa lé dé tyèr. Mi pans sa i pé fé réfléshir azot sa !

Kosa zot i diré si i diminyé lo nonm z'afèr pou an avoir plis z'afèr zoli mé parèy : in pti varyété légime, in pti varyété frui, demoun mèm grandèr, shové mèm koulèr, mèm mo dann bann lang. Kosa zot i diré si i tyé tout sak désèrtin i trouv inital. Si par ébzantp i siprime la bio-divèrsité... Poitan, la bio-divèrsité sé la divèrsité dann la natire. Sé kan nana in bonpé z'afèr varyé, dann tout domen. Lé vré, lé pa vré ? Si ou i pans lé pa konmsa sé ké ou la pa bien rogard lé shoz konm k'i fo, dann lo gro, lo moyin épi lo fin. Boudikont, la pa pars ou i koné pa rogardé ké na poin pou vréman. O-fon, nout salu sé dann la bio-divèrsité ké nou va trouv ali, ké nou va gard ali.

Mi diré sé pa konmsa ké l'imanté, momandoné la mète a fonksyoné-dizon disfonksyoné - Sak té tro pti la ral dési pou vni pli gran. Sak té tro gran la koup in bout pou vni pli kourt. La diminyé lo nonm koulèr pou an avoir pli zoli koulèr. La diminyé lo non varyété pou sosi é pou sola. Lo moun la vni an-nuiman, pars l'an-nuiman lé né in zour dann l'iniformité. An-nuiman danzéré, pars lé riskab mète l'imanté dann gran danzé. L'èr-la i di, lé oblizé rotourn an aryèr. La di, mé sépa si la fé. Moi d'désanm la-ba dann Pari la fé in gran konfèrans la-dsi. Pou do vré, sansa pou de fo ? Sansa lé ankor l'èr, sinon lé tro tar ? L'avnir va amontr anou si la pankor dépass l'èr.

Nb Avan l'èr la pa l'èr, apré l'èr la pi l'èr (in bon kozman pou la rout é pou pli tar !)

Justin

« Sak i oi pa an san-t'an, l oi pa an in zour ! » - In kozman po la rout

Ala in kozman nana pou défoulé dosi ! Moin la anvi fé lir azot sa zordi, pou k' ni anparl domin, mé nout tik-tak la pa konmsa : sé zordi ké mi doi anparlé é pa domin... In késtyon pou komansé : l'ariv azot frékant in moun in bon koup de tan ? Sirman ! É moin lé sir zot la fé la romark la pèrsone na poin in sèrtin défo, èl i pé mèm an avoir plizyèr kalité, èl lé konmsi, èl lé pa konmsa, èl na moins sansa plis lo vis ké l'izine Bofon. Donk zot i di sé konmsa mèm la pèrsone i lé. Myé zot i pé dir, moun-la mi koné ali konmsi moin la fé ali, donk, la pa zordi li va shanjé. Zot na rézon !... Sof ké i pé ariv k'in zour la pèrsone i shanj : kisoï an mal, kisoï an bien, kisoï avèk l'inflyans in moun, kisoï apré an avoir bien kalkilé dann son tête. Ala ké nout provèrb i gingn la démanti... Sak la pa ariv pandan lontan, i ariv tou-d'in-kou. Lé shoz i shanj, lo moun i shanj é nout kozman nou té i kroï dir konmfèr li té vré san-pour-san, ala ké li lé pi vré. Shanjmann fasad, pétète oui, pétète non, pétète shanjman pou touzour. Ni artrouv ! Pars astèr-la mon tête i komans fatigé ; rozman moin na tizane éféralgan dann mon jardin.